



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 9273

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le livre vert du supportérisme produit sur commande de son ministère en octobre 2010. En prévision de l'Euro 2016, ce document préconisait un certain nombre d'action pour lutter contre les excès des supporters de football extrême. Il lui demande dans quelle mesure ces préconisations sont-elles, aujourd'hui, toujours portées par son ministère.

Texte de la réponse

Publié en octobre 2010, le livre vert du supportérisme proposait un certain nombre de préconisations comme le renforcement de l'information juridique sur le supportérisme, afin que soient bien connues les conséquences juridiques des comportements contraires aux valeurs sportives (violences physiques, violences verbales). Ce projet s'est concrétisé par la réalisation d'un guide juridique relatif à la prévention et la lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport. Ce guide, rédigé par le comité du supportérisme et piloté par le ministère en charge des sports, a été présenté à la presse en février 2013, il est à présent diffusé au sein du mouvement sportif. Le livre vert préconisait aussi la rédaction de chartes sur le supportérisme. Une fois validées et adoptées par le Conseil national du sport, elles serviront de cadre pour permettre aux clubs sportifs professionnels de formaliser leurs relations avec leurs associations de supporters. Le Conseil national du sport, voulu par la Ministre en charge des sports, comprendra une formation restreinte intitulé « Éthique et respect des valeurs du sport » qui poursuivra l'ensemble des travaux du comité du supportérisme.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9273

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6255

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3958